



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 175 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil international pour l'exploration de la mer

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteuse : Mme Nadia Alexandra **Kalb** (Autriche)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil international pour l'exploration de la mer » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale à la demande de la Norvège.
2. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 14^e et 31^e séances, le 15 octobre et le 1^{er} novembre 2018. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 6 juillet 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/73/145](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.6/73/L.5](#)

5. À la 14^e séance, le 15 octobre, le représentant de la Norvège, également au nom du Danemark, de l'Estonie, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Islande, de la Pologne, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède, a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil international pour l'exploration de la mer » ([A/C.6/73/L.5](#)) et annoncé que l'Afrique du Sud, la

¹ [A/C.6/73/SR.14](#) et [A/C.6/73/SR.31](#).



Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France et les Pays-Bas s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution. Ultérieurement, les Seychelles se sont également jointes aux auteurs du projet de résolution.

6. À sa 31^e séance, le 1^{er} novembre, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.6/73/L.5](#) sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil international pour l'exploration de la mer

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil international pour l'exploration de la mer,

1. *Décide* d'inviter le Conseil international pour l'exploration de la mer à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
